

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINES

Séance du 25 mai 2020 Date de la convocation : 15 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre d'exprimés : 15

L'an deux mil vingt le vingt-cinq mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, nouvellement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale respectant les mesures sanitaires en vigueur, suivant les dispositions de l'art. 9 2020-562 du 13 mai 2020. Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire sortant et Monsieur Claude Cicutti, Maire élu.

Présents : Claude CICUTTI, Sylvain PASNON, Gertrude LEJEUNE, Mireille CICUTTI, Cindy DESROCHES, Christophe BELINE, Bastien BOLIS, Marie DUFOUR, Aurélie GABILLON, Anne-Laure GAUTRON, Didier MAURICE, Éloïse MESLET, Philippe MORLEC, Annabelle SELLIER, Théo VALIBUS.

Absent : ∅

Secrétaire de séance : Cindy DESROCHES

1. Vote du huis-clos

L'installation du nouveau Conseil Municipal s'est tenu à huis-clos afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur, suivant l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.

2. Installation du nouveau Conseil Municipal

ANNEXE 1 : lecture de la liste des conseillers municipaux et proclamer leur installation officielle

3. Élection du Maire

M. Jean-Luc Padiolleau, maire sortant, prend la présidence de l'assemblée.

Madame LEJEUNE Gertrude et Monsieur PASNON Sylvain sont désignés assesseurs.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du Maire. Monsieur CICUTTI se présente comme candidat.

Après le vote du dernier conseiller il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins :

Nombre de votants 15..

Nombre de suffrages exprimés : 14

Bulletin blanc: 1

Majorité absolue : 8.

Résultat des scrutins :

Monsieur CICUTTI Claude: 14 voix

Monsieur CICUTTI Claude est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Monsieur Padiolleau Jean-Luc, Maire sortant laisse la présidence à Monsieur Cicutti Claude, Maire élu.

4. Détermination du nombre des adjoints

Sous la Présidence de Monsieur Cicutti Claude. élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Le nombre d'adjoints doit correspondre au maximum à 30 % de l'effectif du conseil municipal soit 4 adjoints. La commune disposait à ce jour de 4 adjoints, le conseil a fixé à 4 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

5. Élection des adjoints

- ***Election du 1^{er} Adjoint :***

Monsieur PASNON Sylvain se porte candidat.

Nombre de votants 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Résultat des scrutins :

Monsieur PASNON Sylvain : 15 voix

Monsieur PASNON Sylvain est proclamé 1^{er} Adjoint et immédiatement installé

- ***Election du 2^{ème} Adjoint :***

Madame LEJEUNE Gertrude se porte candidate.

Nombre de votants :15

Nombre de suffrages exprimés :15

Majorité absolue : 8

Résultat des scrutins :

Madame LEJEUNE Gertrude: 15voix

Madame LEJEUNE Gertrude est proclamée 2^{ème} Adjointe et immédiatement installée.

- ***Election du 3^{ème} Adjoint :***

Madame CICUTTI Mireille se porte candidate.

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Résultat des scrutins :

Madame CICUTTI Mireille . : 15 voix

Madame CICUTTI Mireille est proclamée 3^{ème} Adjointe et immédiatement installée.

- ***Election du 4^{ème} Adjoint :***

Madame Cindy DESROCHES se porte candidate.

Nombre de votants :15

Nombre de suffrages exprimés : 14

Bulletin blanc : 1

Majorité absolue : 8

Résultat des scrutins :

Madame Cindy DESROCHES: 14. voix

Madame Cindy DESROCHES est proclamée 3^{ème} Adjointe et immédiatement installée.

5. Lecture de la charte des élus

ANNEXE 2

La séance est levée à 19H58

Claude CICUTTI– Maire	Sylvain PASNON – 1^{er} Adjoint	Gertrude LEJEUNE – 2^e Adjointe –
Mireille Cicutti– 3^e Adjointe	Cindy DESROCHES – 4^e Adjoint	Christophe BELINE
Bastien BOLIS	Marie DUFOUR	Aurélie GABILLON
Anne-Laure GAUTRON	Didier MAURICE	Éloïse MESLET
Philippe MORLEC	Annabelle SELLIER	Théo VALIBUS

ANNEXE 1 :

BELINE Christophe
BOLIS Bastien
CICUTTI Claude
CICUTTI Mireille
DESROCHES Cindy
DUFOUR Marie
GABILLON Aurélie
GAUTRON Anne-Laure
LEJEUNE Gertrude
MAURICE Didier
MESLET Eloïse
MORLEC Philippe
PASNON Sylvain
SELLIER Annabelle
VALIBUS Théo

ANNEXE 2 :

Charte de l'élu local

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- « 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- « 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- « 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- « 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- « 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- « 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;